

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 153
N° 13 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 15
Tunu 2004
MATAHITI 153
N° 13
NUMERA TAAE

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

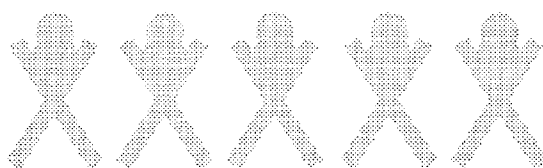
SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

	Pages
Arrêté n° 29-2004 APF/SG du 14 juin 2004 relatif à la composition du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.	216
Arrêté n° 30-2004 APF/SG du 14 juin 2004 portant proclamation du Président de la Polynésie française	216



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETE n° 29-2004 APF/SG du 14 juin 2004 relatif à la composition du bureau de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la séance du 3 juin 2004 ;

Vu les lettres de convocation en date du 4 et du 7 juin 2004 du bureau de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la séance du 14 juin 2004,

Arrête :

Article 1er.— Le bureau de l'assemblée de la Polynésie française est composé comme suit :

Président	: M. Geros Antony ;
1er vice-président	: M. Tefaarere Hirohiti ;
2e vice-présidente	: Mme Tahiaata Chantal ;
3e vice-présidente	: Mme Tetuanui Lana ;
1er secrétaire	: M. Handerson Georges ;
2e secrétaire	: Mme Tuiho-Buillard Catherine ;
3e secrétaire	: Mme Taero Lucette ;
1er questeur	: M. Carlson Jean-Michel ;
2e questeur	: M. Puchon Georges ;
3e questeur	: M. Foster Temauri.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 juin 2004.
Antony GEROS.

ARRETE n° 30-2004 APF/SG du 14 juin 2004 portant proclamation du Président de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu l'article 70 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement général des votes du scrutin du 3 juin 2004 ;

Vu la déclaration de candidature déposée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française dans les délais légaux ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin, organisé pour l'élection du Président de la Polynésie française, au cours de la séance du 14 juin 2004,

Arrête :

Article 1er.— M. Oscar Temaru, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, est proclamé élu Président de la Polynésie française.

Art. 2.— Le présent arrêté sera immédiatement transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 juin 2004.
Antony GEROS.